



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
13 juin 2023**

**23-06-59**

**23-06-60**

**Procès-verbal du conseil  
de la municipalité de Sainte-Marthe**

**Séance ordinaire du 13 juin 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 juin 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller David Pharand est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1- Période de recueillement
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des comptes payés et à payer
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
- 5- Nomination d'un nouvel officier et fonctionnaire désigné à l'application et au respect des règlements d'urbanisme
- 6- Activité citoyenne – Inauguration de la nouvelle structure au parc de planche à roulettes
- 7- Activité citoyenne – Tournoi de polo 2023
- 8- Coop CSUR – Disposition de l'antenne située au parc du Trou à Ouellette
- 9- Appel de propositions pour la mise en vente de l'ancienne camionnette utilitaire (pick-up) Ford F-350, 1992
- 10- Journée de reconnaissance régionale des travailleurs étrangers
- 11- Correspondance
- 12- Questions de l'assistance
- 13- Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2023-06-13/2023-05-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 117 126,86 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 56 018,93 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 44 758,89 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 024,69 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 239 808,51 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

Il est proposé

**23-06-61**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **NOMINATION D'UN NOUVEL OFFICIER ET FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À L'APPLICATION ET AU RESPECT DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** l'administration municipale a procédé à l'embauche de monsieur John-David Heron à titre, notamment, d'inspecteur municipal pour la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-06-62**

**D'ENTÉRINER** l'embauche de monsieur John-David Heron;

**DE DÉSIGNER** monsieur Heron officier et fonctionnaire désigné à l'application et au respect des règlements d'urbanisme.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACTIVITÉ CITOYENNE – INAUGURATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE AU PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

**ATTENDU QUE** le parc de planche à roulettes est fort populaire auprès de nos jeunes;

**ATTENDU QU'**après plus de 15 ans depuis son installation initiale, il avait besoin d'une mise à niveau de son entretien;

**ATTENDU QUE** l'an dernier, les jeunes, dans le but d'améliorer leur installation de planche à roulettes ont pris l'initiative d'organiser une levée de fonds qui s'est avérée un réel succès;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pu investir davantage par l'entremise d'une subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

**ATTENDU QUE** les travaux d'amélioration ainsi que d'ajout d'une nouvelle structure sont maintenant complétés et que cela mérite d'être souligné;

**EN CONSÉQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

**23-06-63**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder à l'organisation d'une activité citoyenne afin de procéder à l'inauguration de la nouvelle structure destinée au parc de planche à roulettes ainsi que de la rénovation dudit parc de planche à roulettes le 15 juillet prochain.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACTIVITÉ CITOYENNE – TOURNOI DE POLO 2023**

**ATTENDU QUE** l'activité polo organisée en 2018 et 2019 ainsi qu'en 2022 en collaboration avec l'Auberge des Gallant et le Club de Polo Nacional s'était avérée un vif succès;

**ATTENDU QUE** le tournoi de polo s'inscrit dans l'approche de la municipalité d'offrir des activités récréatives à tous les groupes d'âge et selon les intérêts variés de notre population;

**ATTENDU QUE** l'établissement du Club de Polo Nacional sur notre territoire et son ouverture à accueillir les marthéens et les marthéennes lors de cette activité permet de bénéficier d'une activité exclusive n'existant nulle part ailleurs au Québec;

**ATTENDU QUE** l'Auberge des Gallant se montre favorable à renouveler son partenariat, permettant ainsi à la municipalité de réaliser cette activité d'envergure à des coûts beaucoup inférieurs;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-06-64**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder aux achats et à la location des équipements nécessaires à la réalisation de cette activité à caractère familial et accessible à tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Marthe le 19 août prochain.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **COOP CSUR – DISPOSITION DE L'ANTENNE SITUÉE AU PARC DU TROU À OUELLETTE**

**ATTENDU QUE** pour permettre à une partie de notre population d'obtenir plus rapidement un accès à Internet haute vitesse, la municipalité a permis à la Coop CSUR en 2013 l'installation d'une antenne sur le site du parc Trou à Ouellette;

**ATTENDU QUE** l'an dernier, la Coop CSUR a complété le déploiement de fibres optiques sur l'ensemble du territoire, ne nécessitant maintenant plus ladite antenne pour la transmission d'un signal micro-onde;

**ATTENDU QU'**avant de procéder au retrait de cette structure, la Coop CSUR offre à la municipalité d'en faire l'acquisition pour ses besoins en télécommunication;

**ATTENDU QU'**après analyse de la part de l'administration municipale, notamment du Service incendie, il s'avère que cette antenne ne serait pas requise pour les besoins immédiats et ceux que nous pouvons anticiper dans un avenir prévisible ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-06-65

**DE REMERCIER** la Coop CSUR d'avoir considéré les possibles besoins de la municipalité et de lui avoir offert un transfert de cette structure;

**D'INFORMER** la Coop CSUR que la municipalité ne requiert pas de besoins immédiats ou dans un avenir prévisible lui permettant d'en faire l'acquisition;

**D'AUTORISER** la Coop CSUR à procéder au retrait de ladite antenne au cours des prochains mois.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE CAMIONNETTE UTILITAIRE (PICK-UP) FORD F-350, 1992

**ATTENDU QUE** l'unité 809 du Service incendie constitué d'un Ford F-350 de l'année modèle 1992 a été remplacé par un nouveau véhicule;

**ATTENDU QUE** ce véhicule devient donc excédentaire et peut maintenant être vendu;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

23-06-66

**DE PROCÉDER** à un appel public de propositions pour la mise en vente de l'ancienne camionnette utilitaire (pick-up) Ford F-350, 1992, tel quel et sans garantie légale;

**QUE** sur réception des propositions reçues, et selon les montants offerts d'un minimum de 1 000 \$, le cas échéant, le conseil prenne la décision finale quant à sa vente.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### JOURNÉE DE RECONNAISSANCE RÉGIONALE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

**ATTENDU QUE** chaque année, en saison estivale, la région accueille un certain nombre de travailleurs étrangers œuvrant particulièrement au sein d'entreprises agricoles;

**ATTENDU QUE** certains de ces travailleurs sont affectés à des entreprises agricoles de notre municipalité;

**ATTENDU QUE** ces travailleurs représentent un jalon important de notre économie agricole et la communauté se doit de se montrer reconnaissante à leur endroit;

**ATTENDU QUE** la réalisation d'une telle activité favorise l'intégration de ces travailleurs et permet des échanges interculturels avec la population locale;

### EN CONSÉQUENCE,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

**23-06-67**

**D'AUTORISER** la contribution d'une somme de 200 \$ afin de supporter l'édition 2023 de la journée d'appréciation des travailleurs étrangers organisée par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs (communauté chrétienne de Saint-Clet).

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**À 20 h 23,**

Il est proposé

**23-06-68**

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général

